

LETTRE DE LIAISON

des militants combattant
pour le **Front Unique**
des syndicats de l'enseignement public

N°260
12 mai 2016

ISSN 1245-0286

www.frontunique.com

"POUR FAIRE ENTENDRE CE QUE VEULENT LES ENSEIGNANTS DANS NOTRE SYNDICAT, LE SNES, VOTEZ FRONT UNIQUE"

Depuis trois ans une dégradation accélérée de la situation des personnels du second degré

Les décrets de 50 ont été abrogés, le nouveau décret de 2014 s'applique

Les décrets de 50 définissaient nos obligations en heures d'enseignement dans la matière de notre concours. Notre indépendance pédagogique était garantie par les décrets. Désormais nous sommes soumis à mille obligations en dehors de notre enseignement lui-même. La pédagogie est soumise au projet d'établissement donc au chef d'établissement, au CA, au Conseil pédagogique. Les réunions de toute sorte se multiplient, et la non-participation à celles-ci est considérée comme service non fait. Elle entraîne des retraits de salaire, comme l'ont subi déjà de nombreux professeurs de collège qui refusaient de participer aux journées de formation-formatage à la réforme des collèges. Par ailleurs la suppression de la première chaire en lycée, le nouveau système de pondération et d'indemnisation contenu dans le décret de 2014 a signifié pour des centaines, voire des milliers de collègues, une diminution de salaire.

La réforme des collèges va s'appliquer en 2016

C'est la plus grave attaque contre l'enseignement public depuis des décennies : laminage de certaines matières, réduction de l'enseignement disciplinaire partout, disparition du programme annuellement défini, inégalité des établissements érigée en principe, aucun collège ne dispensant désormais le même enseignement.

Pour les enseignants, c'est la négation de leur métier. L'enseignement disciplinaire est massacré au profit d'une "interdisciplinarité" sans contenu ou totalement arbitraire. Les enseignants sont soumis à la tutelle tyrannique des chefs d'établissement et des caporaux de la réforme. Les réunions se multiplient à l'infini, auxquelles ils ne peuvent échapper, en vertu du nouveau décret. Les journées de formation à la réforme s'empilent ad nauseam (à la demande de FO personnel de direction, deux viennent d'être rajoutées entre le 29 juin et le 5 juillet!)

Les enseignants depuis 2015 ont manifesté avec acharnement leur volonté de combattre les contre-réformes du gouvernement

Le 29 mai 2015, la grande majorité des professeurs de collège était en grève à l'appel de l'intersyndicale. Depuis, et de mille manières, les collègues ont réitéré leur opposition à la réforme des collèges. Ils ont souvent refusé de participer aux journées de formation-formatage organisées par l'administration. Et ce malgré les menaces, les intimidations, les sanctions de l'administration. Imputer aux enseignants la responsabilité du fait que la réforme va se mettre en place est scandaleux!

L'orientation de la direction du SNES a impuissanté les enseignants et permis au gouvernement de faire passer ses attaques.

La direction du SNES a soutenu et soutient la liquidation des décrets de 50 et le décret de 2014.

Aux enseignants qui ont vu leur salaire diminué; à ceux qui se sont vu appliquer des retraits de salaire pour service non fait parce qu'ils ne se sont pas soumis aux nouvelles obligations découlant du

décret de 2014, la direction du SNES a eu cette argumentation sidérante : le gouvernement n'appliquerait pas bien son propre décret, qu'il n'aurait lui-même pas bien compris!

La volonté de combat des enseignants de collège a été épuisée, leur force dilapidée.

L'intersyndicale a appelé à... 5 grèves de 24 heures depuis mai 2015. Elle a organisé une balade inoffensive à Paris, un samedi, loin du ministère. Elle a refusé la proposition d'appel à une manifestation centrale au ministère de toute la profession (et à la grève ce jour- là), en semaine, au moment où le ministère est ouvert. Elle a invité les collègues à se débrouiller établissement par établissement par rapport à la formation-formatage organisée par l'administration, au lieu de lancer le mot d'ordre de boycott national de la "formation". La même tactique de dislocation est aujourd'hui à l'œuvre face à la loi El Khomri qui pulvérise le code du travail, avec les mêmes résultats à craindre.

Il faut une autre orientation syndicale pour le SNES

La "tactique" de la direction du SNES est déterminée par la volonté constante de ne pas affronter le gouvernement, de maintenir la collaboration avec lui via le "dialogue social". La participation récente des dirigeants du SNES aux "journées de refondation de l'école" avec Hollande Valls Vallaud Belkacem en témoigne encore. Le titre de l'US ("*Refondation de l'Ecole : détricotée par sa mise en œuvre*") a valeur d'aveu. Pour la direction du SNES, la politique du gouvernement est bonne mais mal mise en œuvre!

Or de nouvelles attaques se profilent. Une "réforme des lycées" de même nature que la réforme des collèges est dans les tuyaux. Contre le statut des enseignants, l'objectif est d'aller plus loin, par exemple de donner aux chefs d'établissement le pouvoir de recruter et de licencier leur personnel.

Pour la défense de l'enseignement public, pour la défense du personnel, mais aussi pour la défense du SNES lui-même, que les enseignants ont construit comme syndicat de défense de leurs revendications, il faut une orientation radicalement différente :

Pour l'abrogation du décret de 2014, le rétablissement des décrets de 50,

Pour le retrait de la contre- réforme des collèges,

Contre les nouvelles attaques concoctées par ce gouvernement préparant le terrain au suivant,

Il faut rompre le "dialogue social", il faut affronter le gouvernement!

C'est ce que propose le courant Front Unique.

Votez pour la liste Front Unique pour le renouvellement de la CA du SNES de l'Académie de Clermont

Dernière minute : A l'annonce de l'usage de l'article 49 ter, des centaines de jeunes et de travailleurs ont spontanément afflué vers l'Assemblée Nationale le 10 mai, et ont été gazés par la police. La veille, au Conseil départemental de la FSU, les représentants du SNUIPP avaient proposé à juste titre que les syndicats organisent eux-mêmes nationalement une manifestation à l'Assemblée Nationale pour le retrait du projet de loi El Khomri. "Impossible matériellement" ont répondu les représentants départementaux UA du SNES (la motion a reçu 5 voix pour et 5 voix contre et 1 abstention). Le lendemain, le communiqué national intersyndical évoquait la possibilité d'une manifestation nationale "dans les semaines qui viennent". Donc l'impossibilité n'est pas matérielle. Faut-il donc attendre que "les carottes soient cuites"?

Le vote se termine le 26 mai. Adressez-vous au secrétaire du SNES pour lui demander, voir pour exiger qu'il organise le vote dans l'établissement. En cas de refus contactez-nous! En tout état de cause, votez par correspondance.

www.frontunique.com - Front Unique, 46, rue de Trémonteix, 63100 Clermont-Fd. - mel@frontunique.com